

[francebleu.fr](https://www.francebleu.fr)

Seine-Maritime : le masque obligatoire autour des écoles, collèges et lycées dès la rentrée

Morgane Heuclin-Reffait

1 minute

Le masque devient obligatoire aux abords des écoles, collèges et lycées de Seine-Maritime, à partir de la rentrée le 1^{er} septembre : le préfet a pris un arrêté en vue de "freiner la circulation du virus". **Seules les personnes âgées de plus de 11 ans sont concernées.**

Le masque devra être porté à proximité des établissements **du lundi au samedi, aux horaires correspondant aux débuts et fins de cours** pour les élèves. **L'obligation vaut aussi pour les arrêts de transports scolaires.**

Les contrevenants s'exposent à une **amende de 135 euros, portée à 1.500 euros en cas de récidive** dans les 15 jours voire 3.750 euros et six mois de prison en cas de troisième refus de porter le masque dans le même mois.